

# Conditions générales de la société European Aerosols GmbH

Mise à jour novembre 2021

## 1. Champ d'application

### 1.1.

Toutes les livraisons et prestations de la société European Aerosols GmbH sont exclusivement effectuées sur la base des présentes conditions de vente. Les présentes conditions de vente ne s'appliquent que si le client est un entrepreneur (art. 14 BGB), une personne morale de droit public ou un patrimoine distinct de droit public.

### 1.2.

Les conditions contraires ou dérogatoires aux présentes conditions sont contestées. Les présentes conditions de vente s'appliquent également à toutes les opérations futures.

## 2. Offres

Les offres de la société European Aerosols GmbH sont sans engagement ni obligation. Elles doivent être considérées comme des invitations au client à soumettre une offre d'achat à la société European Aerosols GmbH.

## 3. Prix

### 3.1.

Les prix s'entendent hors TVA en vigueur et hors emballage.

### 3.2.

Si une livraison a été convenue sur la base de la liste de prix d'European Aerosols GmbH, la liste de prix en vigueur le jour de la livraison s'applique. En cas d'augmentation de prix, le client est en droit de résilier le contrat dans les 14 jours suivant la notification de l'augmentation de prix.

### 3.3.

European Aerosols GmbH est en droit d'augmenter les prix convenus de manière appropriée si et dans la mesure où des augmentations de coûts ont été constatées après la conclusion du contrat, en particulier sous la forme d'accords salariaux ou d'augmentations de prix des matériaux. Le client est en droit de résilier le contrat dans les 14 jours suivant la notification de l'augmentation de prix.

## 4. Livraison

### 4.1.

Les dates et les délais de livraison sont toujours approximatifs et sans engagement, à moins qu'une date ou un délai fixe n'ait été expressément convenu(e).

### 4.2.

European Aerosols GmbH est en droit d'effectuer des livraisons et des prestations partielles dans le cadre

des délais de livraison convenus, si cela est acceptable pour le client.

### 4.3.

Si le client est en retard dans la demande, la réception ou l'enlèvement de la marchandise, European Aerosols GmbH est en droit de stocker la marchandise aux frais du client.

## 5. Envoi

### 5.1.

Sauf convention expresse et écrite avec le client, la livraison est effectuée au départ de l'usine.

### 5.2.

Si la marchandise est livrée dans ou sur des conteneurs réutilisables, par exemple des palettes, des hoblocks, des canettes, etc., le client est responsable du retour des conteneurs réutilisables. La responsabilité est limitée au prix de revient de l'achat de remplacement de la société European Aerosols GmbH. Le client n'est responsable que du retour des conteneurs réutilisables opérationnels, c'est-à-dire adaptés au transport. Le remboursement pour le retour des moyens de chargement est compris dans le prix d'achat convenu.

## 6. Réserve de propriété

### 6.1.

European Aerosols GmbH conserve la propriété des marchandises livrées jusqu'au paiement intégral du prix d'achat.

### 6.2.

Si le client a payé le prix d'achat des marchandises livrées, mais que d'autres obligations découlant de la relation commerciale ne sont pas encore entièrement payées, European Aerosols GmbH conserve la propriété des marchandises livrées jusqu'au paiement intégral de toutes les obligations.

### 6.3.

Dans le cadre du traitement par le client des marchandises livrées par European Aerosols GmbH, European Aerosols GmbH est considérée comme le fabricant et acquiert directement la propriété des nouvelles marchandises. Si le traitement est effectué avec d'autres matériaux, European Aerosols GmbH acquiert directement la copropriété des nouvelles marchandises dans le rapport de la valeur facturée des marchandises livrées par European Aerosols GmbH à celle des autres matériaux.

### 6.4.

Si les marchandises livrées par European Aerosols GmbH sont combinées ou mélangées avec un bien du client de telle manière que le bien du client doit

être considéré comme le bien principal, il est convenu que le client transfère la copropriété du bien principal à European Aerosols GmbH, cela dans le rapport de la valeur facturée de la marchandise livrée par European Aerosols GmbH à la valeur facturée ou, en l'absence d'une telle valeur, à la valeur marchande du bien principal.

#### **6.5.**

Le client est en droit de disposer des marchandises appartenant à la société European Aerosols GmbH dans le cadre de la gestion ordinaire de ses affaires, dans la mesure où il remplit en temps opportun ses obligations découlant de la relation commerciale avec European Aerosols GmbH. Toutes les créances découlant de la vente de marchandises dont European Aerosols GmbH a conservé la propriété sont cédées par le client à European Aerosols GmbH dès la conclusion du contrat. Dans la mesure où European Aerosols GmbH a acquis des copropriétés en cas de traitement, de combinaison ou de mélange, la cession a lieu dans le rapport des marchandises livrées par European Aerosols GmbH sous réserve de propriété à la valeur des marchandises soumises à la réserve de propriété de tiers.

#### **6.6.**

À la demande d'European Aerosols GmbH, le client doit fournir tous les renseignements nécessaires sur le stock des marchandises appartenant à European Aerosols GmbH et sur les créances cédées à European Aerosols GmbH. À la demande d'European Aerosols GmbH, le client doit identifier les marchandises appartenant à European Aerosols GmbH en tant que telles.

#### **6.7.**

En cas de retard de paiement du client, European Aerosols GmbH est en droit de demander la restitution des marchandises appartenant à European Aerosols GmbH et de révoquer le droit de l'acheteur de revendre et de traiter les marchandises soumises à la réserve de propriété.

### **7. Force majeure**

Si des événements et circonstances indépendants de la volonté d'European Aerosols GmbH venaient à réduire la disponibilité de marchandises provenant d'installations auprès desquelles European Aerosols GmbH se procure des marchandises, de telle sorte qu'European Aerosols GmbH ne puisse pas remplir ses obligations contractuelles en tenant compte proportionnellement d'autres obligations de livraison, la société European Aerosols GmbH est libérée de ses obligations contractuelles pendant la durée de la perturbation et dans l'étendue de ses répercussions et n'est pas tenue de se procurer la marchandise auprès de tiers. Cela s'applique également dans la mesure où les événements et circonstances rendent durablement non rentable l'exécution de l'activité concernée d'European Aerosols GmbH ou surviennent chez des fournisseurs en amont d'European Aerosols GmbH. Dans ce cas, European Aerosols GmbH a droit à un ajustement de la base commerciale.

### **8. Responsabilité**

#### **8.1.**

La responsabilité d'European Aerosols GmbH en cas de manquement à des obligations dont la réalisation permet l'exécution en bonne et due forme du contrat et dans le respect desquelles le partenaire contractuel a régulièrement foi et est en droit d'avoir foi (obligations contractuelles essentielles) se limite à la réparation de dommages typiques et prévisibles. En cas de violation par négligence d'obligations contractuelles non essentielles, European Aerosols GmbH décline toute responsabilité.

#### **8.2**

Les limitations de responsabilité mentionnées à l'alinéa 1 ne s'appliquent pas.

- a) en cas de dommages résultant d'une atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé et découlant d'un manquement par négligence à des obligations de la part d'European Aerosols GmbH ou d'un manquement intentionnel ou par négligence aux obligations par un représentant légal ou un agent d'exécution d'European Aerosols GmbH ;
- b) dans la mesure où European Aerosols GmbH a dolosivement dissimulé un vice ;
- c) dans la mesure où European Aerosols GmbH a assumé une garantie quant à la qualité d'une marchandise ;
- d) pour les réclamations en vertu de la loi sur la responsabilité du fait des produits.

### **9. Prescription**

#### **9.1.**

Le délai de prescription pour les réclamations en raison de vices matériels et juridiques est d'un an à compter de la livraison ou, si convenu, à compter de la réception.

#### **9.2.**

Le délai de prescription pour les demandes de dommages et intérêts contractuelles et délictuelles est d'un an à compter du début de la prescription légale.

#### **9.3.**

Par dérogation au point 9, al. 1 et 2, les délais de prescription légaux s'appliquent dans les cas suivants :

- a) pour les bâtiments ainsi que pour les objets utilisés selon leur mode d'emploi habituel pour un bâtiment et ayant occasionné la défektivité de celui-ci ;
- b) dans le cas d'un droit réel d'un tiers ou d'un droit inscrit au registre foncier ;
- c) en cas de dispositions légales particulières de la prescription ;
- d) en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave ;
- e) dans les cas mentionnés au point 8.2. al. a) à d).

## **10. Compensation, droit de rétention, retard de paiement**

### **10.1.**

Le client n'est autorisé à la compensation ou à faire valoir des droits de rétention que si ses contre-prétentions sont incontestables ou juridiquement constatées.

### **10.2.**

En cas de retard de paiement du client, European Aerosols GmbH peut révoquer les délais de paiement accordés et subordonner des livraisons ultérieures à l'octroi d'autres garanties ou de paiements anticipés.

## **11. Tribunal compétent, droit applicable**

### **11.1.**

Le for exclusif est celui de la société European Aerosols GmbH. Toutefois, European Aerosols GmbH est en droit de former une action auprès du tribunal compétent général du client.

### **11.2.**

La relation contractuelle est régie par le droit allemand, à l'exclusion du droit international privé allemand et de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM) du 11 avril 1980.

## **ADEME ID personnalisé**

FR218304\_01NWXF – Enregistrement auprès de CITEO pour la filière emballages

FR218304\_07FTHI – Enregistrement auprès d'EcoDDS pour la filière déchets diffus spécifiques (DDS)

## **ADEME – Identifiant unique**

FR361387\_03YDQT pour la filière REP Papiers chez Citeo